



Assemblée générale du 4 avril 2014

(Archives Nationales à Pierrefitte-sur-Seine)

Membres présents : Anne-Claude Ambroise-Rendu, Isabelle Arpin, Nacima Baron, Renaud Bueb, Roger Cans, Patrick Cavalié, Valérie Chansigaud, Florian Charvolin, Pierre Clavel, Patrick Février, Jérôme Fromageau, Henri Jaffeux, Didier Lapostre, Yves Le Quellec, François Lerat, Rémi Luglia, Charles-François Mathis, Jean-Pierre Raffin, Claire Robert, Jean-Philippe Sibley, Patrick Singelin.

Membres à jour de leur cotisation ayant donné pouvoir aux membres présents : Marc Ambroise Rendu, Isabelle Dellac, Geneviève Barnaud, Madeleine Boucard, Michel Jacob, Max Jonin, Anne-Marie Lavarde, Raymond Lebeau, Jean-Claude Lefeuvre, Philippe Lebreton, Christian Lundi, Daniel Malengreau, Gilles Naudet, Jean-Pierre Ribaut, Christine Sourd, Philippe Traub.

Soit 21 adhérents présents et 16 représentés.

En sus des personnes ayant donné pouvoir, les membres suivants se sont fait excuser : Pierre Alphandery, Farid Benhamou, Stéphane Frioux, Marie-Ange Laumonier, Jean-françois Mouhot, Germaine Niqueux, Jean-François Noblet, Gérard Sournia, Claude-Marie Vadrot.

Etaient aussi présents nos hôtes des Archives nationales : Claire Béchu, Marie Chouleur, Béatrice Hérolde, Magali Lacousse, Rosine Lheureux

Secrétaire : Roger Cans

Ordre du jour :

1. présentation, discussion et vote du rapport moral et du rapport financier 2013 ;
2. présentation et discussion sur les activités projetées (dont partenariat avec les Archives nationales et activités projetées, colloque 2015, participation aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois 2014, projets de coopération avec la SNPN et l'UICN, ...) ;
3. présentation, discussion et vote du budget prévisionnel 2014 ;
4. renouvellement partiel du conseil d'administration.

Rapport moral

Le président, Henri Jaffeux, qui a adressé son rapport moral par courriel, demande à l'assemblée de le commenter. Rémi Luglia juge les activités décrites « riches, vivantes et

dynamiques ». Isabelle Arpin le juge aussi très bon. Nacima Baron regrette que notre participation aux Rendez-vous de Blois ait été trop décentrée pour accueillir le grand public. Elle se demande si on ne pourrait pas se recentrer. Rémi Luglia rappelle que le choix fait dépendait du budget. La prochaine participation qui sera organisée en centre-ville, sera plus « médiatique » et tournée vers le grand public. Mais cela coûtera plus cher.

Henri se félicite de la fréquentation du site de l'AHPNE (8.000 visites en mars 2014, un record), qui augmente sa visibilité. Pourquoi ce record ? Sans doute parce que c'est le moment où les étudiants préparent leurs mémoires, pense Nacima Baron. Valérie Chansigaud met en garde contre des manipulations qui faussent la réalité. Des robots russes et ukrainiens établissent des liens fictifs pour augmenter leur surface commerciale... Patrick Cavalié note l'intérêt d'être relié au réseau Facebook, que certains préfèrent au réseau général d'internet. Facebook sert de tremplin au site. Il ajoute que les Archives Nationales vont référencer l'AHPNE sur leur site. Henri rappelle aussi que l'on peut faire gagner de l'argent à l'AHPNE en cliquant sur **HelloAsso** et invite chacun à utiliser régulièrement la possibilité du don en ligne sans rien payer et à en diffuser l'adresse dans son entourage [<http://www.helloasso.com/associations/association-pour-l-histoire-de-la-protection-de-la-nature-et-de-l-environnement>]

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Rapport financier :

Henri reprend des éléments du rapport adressé par courriel. S'agissant du **compte de résultat**, côté recettes (3365,93 euros), les cotisations (1580 euros) ont augmenté de 320 euros et nous avons encaissé un acompte de 1.500 euros au titre de la convention avec Parcs nationaux de France. S'y ajoutent 234 euros d'intérêts sur le livret A et 80 euros de remboursements de frais postaux par les destinataires de l'ouvrage du colloque . Côté dépenses (10487,67 euros), il rappelle le versement du solde dû aux éditions Champvallon (3.500 euros), l'achat d'un caméscope et d'un enregistreur audio (602 euros) et de 80 ouvrages supplémentaires du colloque (1280 euros), les autres frais étant constitués des dépenses habituelles de fonctionnement courant, des droits de participation aux Rendez-vous de Blois (200 euros) et surtout du remboursement des frais de déplacement des intervenants, membres du CA ou extérieurs, à nos différentes activités (4193 euros). L'exercice 2013 est donc déficitaire de 7121,74 euros, mais pour des raisons conjoncturelles dues au décalage existant entre l'année de perception du produit des subventions et conventions affectées et la réalisation effective des dépenses. Le **bilan** s'élève à 10265,59 euros au 31 décembre 2013 contre 17387,33 euros au 31 décembre 2012 et 15281 euros au 31 décembre 2011. *A l'actif*, il faut noter le solde du livret A, 10039,31 euros, contre 15 540,93 au 31 décembre 2012, auquel s'ajoutent le solde du compte courant (211,03 euros) et la part souscrite au crédit coopératif lors de l'ouverture du compte en 2009 (15,25 euros). *Au passif*, nous retrouvons nos 10265,59 euros, c'est-à-dire nos réserves se composant du

solde des reports des exercices précédents (17 387,33 euros) diminué du déficit de 2013 de 7121,74 euros.

La trésorerie est constituée à ce jour de 11.600 euros sur le Livret A et 400 euros sur le compte courant mais sans recettes supplémentaires provenant de cotisations ou de nouvelles subventions, nos activités seront handicapées. Pour le colloque de 2015, il sera indispensable d'obtenir des subventions publiques et du mécénat. La convention avec PNF a permis de lancer les biographies des acteurs des aires protégées, et même d'aller au-delà mais elle est arrivée à son terme. D'autre part, la dernière subvention du ministère de l'Écologie de 7000 euros, perçue en 2012, a permis de réaliser plus d'opérations qu'il n'était prévu. Les sommes économisées ont été redéployées avec son accord sur les Rendez-vous de Blois et Paimboeuf II.

La discussion est ouverte. Patrick Février suggère que le moment venu, l'AHPNE soit prête à présenter des projets à la future Agence nationale de la biodiversité qui devrait voir le jour fin 2015 / début 2016. Il faudra se tenir prêts pour lui soumettre des projets. François Lerat signale que, grâce au travail des bénévoles et d'une personne faisant son service civique, l'opération archives en Seine-Maritime ne coûte rien à l'AHPNE. Patrick Cavalié pense que ce type de financement indirect pourra se reproduire. Henri rappelle que, pour obtenir des subventions, il est utile de comptabiliser et de chiffrer le temps passé par les bénévoles. Jean-Pierre Raffin propose, pour ce faire, de prendre modèle sur la grille élaborée par FNE.

Conformément à l'article 11 des statuts, le président donne lecture des sommes remboursées aux membres du conseil d'administration.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Présentation et discussion sur un partenariat avec les Archives nationales

Henri Jaffeux présente le cadre et les finalités des discussions que nous allons avoir avec les personnes des Archives nationales qui nous accueillent aujourd'hui. Elles se situeront sur le terrain de la valorisation des archives de la PNE, qu'il s'agisse d'archives publiques ou privées. Ces discussions font suite aux échanges que nous avons eus avec ces personnes au cours de ces derniers mois, ce qui explique aussi la décision de tenir notre réunion dans les nouveaux locaux des archives, ici même. Elles ont en perspective le projet de signer une convention cadre de partenariat entre les Archives nationales (AN) et l'AHPNE.

Marie Chouleur, conservateur du patrimoine, responsable du pôle « Urbanisme, Logement et Environnement » nous invite d'abord à visiter deux salles du magasin central. En premier lieu, la salle des plans et cartes, où sont entreposés les documents grand format, afin d'étaler des documents qui vont nous intéresser. Elle rappelle que les AN sont actuellement sur trois sites : Paris, pour les documents les plus anciens (Ancien Régime) et

les archives du Notariat, Fontainebleau, qui va se concentrer sur les documents audiovisuels, et Pierrefitte, pour les archives postérieures à la Révolution. Par archives nationales, il faut entendre les archives des administrations centrales ou assimilées, comme le Conservatoire du littoral, et aussi des archives privées qui ont un intérêt national. Sans oublier les archives thématiques, comme celles de Roubaix sur le monde du travail.

Le magasin de Pierrefitte comporte une salle de lecture au rez-de-chaussée et onze niveaux d'entreposage. Il abrite 300 kms linéaires. Mais le site comporte une réserve foncière qui permettra le cas échéant de doubler la capacité de stockage sur place. Les documents « écologiques » sont entreposés sur 18 kms aux 8^e et 9^e étages. Les contraintes techniques imposent la présence sur place d'une compagnie de pompiers. En cas d'incendie, un système de « brouillard d'eau », permet de saturer l'air d'humidité sans ruiner les documents en papier. Pour bien conserver les photos en couleur, la température est maintenue à 6 ou 7°.

Marie Chouleur nous a préparé des documents symboliques : un recueil de « Minutes et Décrets » qui contient le décret de 1810 sur les installations dangereuses ou insalubres. Le document, imprimé, est annoté manuellement, ce qui permet de comprendre les tâtonnements de son élaboration. Marie nous présente ensuite un tableau climatique de 1954 (l'année de l'hiver au cours duquel l'abbé Pierre a lancé son appel) où sont réunis les relevés de température journaliers enregistrés à la plume par un ingénieur des Eaux et Forêts. Puis c'est une circulaire au préfet de la Seine, datée de 1910, pour la prévention des inondations... Enfin, le texte de la loi de 1976 pour la protection de la nature, lui aussi annoté à la main.

Marie Chouleur précise que les archives du ministère de l'environnement, qui ne remontent qu'à 1971, comportent des documents beaucoup plus anciens, par exemple de l'administration des Ponts et Chaussées. Un texte rappelle par exemple le caractère marin du Mont-Saint-Michel. Dernier document présenté : un rapport de la SEPNB après le naufrage de l'Amoco-Cadiz (1978), avec en couverture, un oiseau mazouté. Nous traversons ensuite la salle de lecture, qui comporte une salle de consultation des documents, une salle des inventaires virtuels et une salle des microfilms.

Après le repas pris en commun, les archivistes nous présentent leur travail.

Magali Lacousse, adjointe à la responsable du département des archives privées en charge des fonds associatifs nous explique comment les associations peuvent céder leurs archives. Première formule : le don. La propriété est transférée aux AN par une « lettre de don », sans retour possible. Deuxième formule : le dépôt, qui n'est qu'un prêt, signifié par une « convention de dépôt », assorti de conditions éventuelles, telles que des restrictions sur l'accès et la reproduction des documents. Ces conditions particulières sont mentionnées dans les instruments de recherche utilisés par les chercheurs qui veulent travailler sur les

archives. Ainsi, les archives des Amis de la Terre sont libres d'accès mais ne peuvent être reproduites que sur leur autorisation. Ces fonds associatifs, constitués d'archives militantes, complètent heureusement les documents administratifs et les AN les accueillent très favorablement. Elles garantissent leur classement et leur conservation dans les meilleures conditions qui soient en vue de leur communication et leur valorisation selon les conditions éventuelles émises par les associations dans la convention de dépôt. Les AN acceptent aussi les fonds privés d'intérêt national, comme les archives de la Fédération nationale des parcs régionaux, celles de l'Institut pour la maîtrise des risques ainsi que les archives personnelles, telles celles cédées par la veuve de Serge Antoine et celles de Georges-Yves Kervern. Ces fonds ont été cédés aux AN par l'intermédiaire de la mission « archives » du ministère de l'Ecologie qui joue un rôle d'intermédiaire entre les associations et les AN.

Rosine Lheureux, nouvelle chargée de mission aux partenariats scientifiques (poste créé il y a deux ans sous la tutelle du ministère de la culture), présente alors les liens des Archives avec les institutions de recherche comme Sorbonne Université (Paris IV), l'université Pierre et Marie Curie et le Muséum. Des liens privilégiés ont notamment été établis avec Paris 8 Saint-Denis, le voisin, Paris 10 Nanterre, ou encore l'école des Ponts et Chaussées. Les AN sont amenées à mobiliser au cas par cas leurs ressources (par exemple les archives du moyen âge ou celles du XIXe) auprès de leur partenaire en fonction des préoccupations des chercheurs et selon des approches souvent transdisciplinaires dans lesquelles les AN apportent leur contribution scientifique à la définition et à la mise en œuvre du projet. Ces partenariats sont à géométrie variable et s'adaptent aux problématiques à traiter.

Claire Bechu, chargée de mission à la diffusion scientifique, explique ensuite que les Archives ont non seulement une mission de conservation mais aussi de valorisation et de diffusion grâce aux instruments de recherche, y compris les documents papier. La diffusion se fait notamment par des journées d'étude sur place, à Pierrefitte, ou par la participation à des événements extérieurs, comme les Rendez-vous de Blois ou les journées nationales du patrimoine où des fonds d'archives sont mis en valeur. Le stand au Salon du Livre de Paris, en revanche, a été abandonné, car il ne correspond pas à l'attente du public, avide de nouveautés. Les Archives fournissent des documents à la télévision dans des émissions historiques comme *L'ombre d'un doute*, avec Franck Ferrand, ou *Secrets d'histoire*, avec Stéphane Bern. Sans oublier les télévisions étrangères. Les AN prêtent aussi des documents pour des expositions nationales.

S'agissant de l'aide à la recherche de sources environnementales, Marie Chouleur signale les ouvrages d'Andrée Corvol qui restent encore une référence dans le domaine : *Nature, environnement et paysage : l'héritage du XVIIIe siècle : guide de recherche archivistique et bibliographique*, Paris, L'Harmattan, 1995, et *Les sources de l'histoire de l'environnement : le XIXe siècle (t. II), le XXe siècle (t. III)*, Paris, L'Harmattan, 1999-2003.

A la faveur d'une question de François Lerat sur les liens existants entre les AN et les services d'archives des pays européens, il est répondu que des relations existent mais qu'elles sont entretenues par les Archives de France. Henri signale à ce propos les contacts de l'Ahpne avec les initiatives belge et italienne en matière d'archives environnementales. Il est convenu de prendre l'attache de Françoise Lemaire qui est en charge des relations internationales aux Archives de France. Marie Chouleur mentionne l'existence d'un portail européen de recherche des archives.

En conclusion des présentations de nos hôtes et des échanges qui ont suivi, il est retenu le principe de travailler avec eux à l'instauration d'un partenariat entre l'AHPNE et les AN reposant sur les principes qu'ils ont exposés et adapté aux thématiques que nous portons. Ce partenariat pourrait être formalisé par la signature d'une convention cadre qui se déclinerait ensuite sous forme de conventions particulières d'application au cas par cas (par exemple pour notre participation aux Rendez-vous de l'histoire de Blois, nos journées d'étude et nos colloques).

Renouvellement du CA :

Conformément à l'article 8 des statuts prévoyant que les membres du conseil d'administration sont renouvelés par tiers tous les ans, il est procédé au renouvellement de cinq membres. Les administrateurs sortants sont les suivants : Valérie Chansigaud, Rémi Luglia, Charles-François Mathis, Jean-Pierre Raffin, Patrick Singelin. Tous se représentent et aucune nouvelle candidature ne s'est manifestée. Il est procédé au vote. **Les candidats arrivés au terme de leur mandat sont renouvelés à l'unanimité.**

Les rendez-vous de l'histoire de Blois :

Rémi Luglia présente le projet de participation de l'AHPNE, avec le RUCHE et le Comité d'histoire du ministère de l'écologie, aux Rendez-vous de Blois (vendredi 10 octobre 2014, de 14h à 18h), sur le thème « Rebelles de l'environnement ». Il y aura d'abord trois conférences, dont une de Claire Robert sur des écrivains « rebelles » du XIXe siècle, dont George Sand, une de Michel Lette sur deux siècles de résistances face à l'industrie, puis une table ronde animée par Denis Cheissoux (à confirmer), avec Brice Lalonde, Pierre Athanase, Jean-Pierre Raffin et Alexis Vrignon. Il devrait en coûter 500 euros à l'AHPNE et 500 euros au RUCHE. Les actes seront publiés dans *Pour Mémoire*, la revue du Comité d'histoire. Marie Chouleur propose de sélectionner quelques documents d'archives aux fins d'illustrer les thèmes abordés. Cette proposition a donné lieu à une large discussion, qui, dans la foulée des échanges du matin sur le projet de partenariat AHPNE-AN a permis d'examiner et de lister les questions concrètes posées par la mobilisation de documents d'archives pour ce type de manifestations.

Projet de colloque « santé et Environnement »

S'agissant du colloque Santé et Environnement, programmé pour septembre 2015, la collègue de Marie Chouleur du pôle affaires sociales, indique que les AN disposent de tout un ensemble d'archives relevant des ministères du travail, de la santé et de la condition féminine, à partir de 1920, date de création du ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociale, successeur du ministère de l'Intérieur qui avait en charge la santé. Les fonds « santé » d'avant la création du ministère se composent notamment des archives relevant de l'administration hospitalière, de la police sanitaire (hygiène publique), de la veille sanitaire. Peu d'archives entre 1920 et la seconde guerre mondiale. Les choses s'améliorent ensuite avec la création d'une mission archives au sein du ministère des affaires sociales en 1978. Elle accélère la collecte et le versement d'archives. Il y a en particulier onze kms d'archives traitant de la prévention, de la recherche, de l'inspection générale des affaires sociales, des ordres médicaux, des archives de cabinets ministériels et des fonds privés des associations AIDES et Act Up. Mais encore très peu de documents sur la santé et l'environnement. Marie Chouleur propose de regarder aussi dans d'autres fonds. Elle pense en particulier à la résorption de l'habitat insalubre, aux installations classées et estime que des fonds de l'Ancien régime pourront aussi être exploités.

Valérie Chansigaud décrit alors le périmètre du colloque qu'elle propose avec l'équipe de SPHERE : du 18^e siècle à nos jours, et essentiellement en Occident, puisque l'on ne trouve ailleurs que des répliques. Ce point est discuté par Jérôme Fromageau car, selon lui, il peut être utile de remonter plus loin pour aborder certaines questions relevant de la « préhistoire » du lien santé-environnement. En raison de la complexité du sujet, elle propose d'aborder la relation santé-environnement au travers de six grands axes : 1) Le corps humain, qui marque la limite de l'environnement de l'homme. 2) L'environnement, source de maladies 3) L'environnement, source de bonne santé. 4) Santé, environnement et inégalités sociales. 5) L'environnement malade de l'homme. 6) Climat et santé (les sécheresses ou le froid comme facteurs de disette ou d'épidémies plus que le changement climatique actuel). Le choix de cette large palette de problématiques est aussi le moyen pour tenter de motiver une large communauté de chercheurs.

Il est prévu de tenir le colloque sur trois jours, avec des sessions simultanées. Un après-midi sera réservé aux doctorants reçus depuis moins de trois ans, afin de stimuler la recherche. On prévoit une conférence grand public en soirée ouverte aux medias avec une table ronde permettant de faire débattre certaines personnalités, et deux conférences plénières, l'une consacrée, en début de colloque, à la définition des termes « santé » et « environnement » et l'autre sur ce qu'on ne sait pas, ce que l'on ignore. Valérie demande qu'on lui indique des noms de personnalités pour cette table ronde. Roger Cans suggère Corinne Lepage, qui a été la première à lier santé et environnement dans son combat. Patrick Février suggère de faire appel à un ancien directeur de la santé. Le colloque devra être valorisé par la diffusion de ses résultats. Valérie pense qu'il vaut mieux réserver la

diffusion des actes sur internet, dont la réception est bien plus étendue que sur papier. Patrick Février penche néanmoins pour certaines diffusions papier.

Un comité scientifique pluridisciplinaire sera mis en place à la rentrée de septembre. Il devra en particulier lancer l'appel à communication. Côté AHPNE, Patrick Février, Rémi Luglia et Jérôme Fromageau en feront notamment partie avec Valérie Chansigaud. Côté SPHERE-CNRS, Gabriel Gachin et Florence Bretelle-Establet en seront. Il pourrait aussi être fait appel à la psychosociologue Anne-Marie Lavarde de l'université de Nanterre. Il conviendrait d'y associer d'autres spécialités comme des historiens de l'urbanisme (le cas des cités-jardins). Pour les jardins, Jérôme Fromageau pense à Gérard Monédiaire de l'université de Limoges. Il signale aussi l'intérêt qu'il y aurait à s'intéresser au bruit (urbanisme).

S'agissant de l'association des AN à la préparation du colloque, il est convenu de se retrouver avec nos hôtes pour en discuter.

Pour finir, Henri Jaffeux informe des démarches qu'il a engagées auprès du ministère de l'Ecologie qui laissent espérer une subvention de 15.000 et 20.000 euros de la direction générale de la prévention des risques (DGPR) et de 5000 euros de la direction de l'eau et de la biodiversité. Un dossier de demande de subvention va être préparé pour être déposé au 30 avril.

Autres activités et adoption du budget prévisionnel

Pour les biographies, on continue l'activité qui est sans frais. Concernant les archives, François Lerat signale que le service civique embauché a repéré 200 associations en Seine-Maritime. Il s'étonne que l'on avance le chiffre de 1.300 pour la France entière... Pour Rhône-Alpes, la région la plus riche en la matière, des discussions sont en cours avec la FRAPNA par l'intermédiaire de Philippe Lebreton. Florian Charvolin signale qu'une étudiante de son laboratoire fait actuellement des biographies de personnalités de la FRAPNA. Quant au Finistère, l'inventaire des associations est maintenant publié.

La question se pose de savoir s'il faut poursuivre le partenariat avec la LPO pour son Birdfair de Paimboeuf (44). Rien n'est prévu en 2014. Rémi Luglia précise que le prochain Birdfair aura lieu au printemps 2015. L'AHPNE a proposé une session sur « Utiles et nuisibles » en 2015, « Rapaces nocturnes » en 2016, « Exotiques et invasifs » en 2017. Jean-Philippe Siblet pense que le thème le plus chaud concerne les espèces invasives. Il déplore que l'AHPNE se raccroche à des événements qu'elle ne maîtrise pas. Pourquoi ne pas organiser une journée strictement AHPNE au Muséum ? Cette intervention lance une large et riche discussion qui sera à poursuivre. Henri concède que l'on avait prévu à l'origine des « entretiens de Sceaux » estampillés AHPNE, comme le séminaire Vanoise. On pourrait effectivement revenir à ce type de journées d'étude. La question reste ouverte.

Rémi Luglia rend compte d'une réunion avec l'UICN France avec Henri Jaffeux, Gérard Sournia et Yannick Mahrane pour tester la possibilité de lancer un travail sur l'histoire des espaces et des espèces protégés en relation avec la propre histoire de l'UICN. Affaire à suivre.

Henri Jaffeux relate une discussion avec Isabelle Arpin et Karine Basset sur la faisabilité de lancer des travaux sur l'histoire de l'intégration de la PNE dans les différentes composantes de la société. Il s'en suit une large et riche discussion qui reste ouverte. Affaire à suivre.

Henri rappelle que l'AHPNE peut gagner un peu d'argent avec un simple clic sur le site HelloAsso et la page dédiée à l'AHPNE :

<http://www.helloasso.com/associations/association-pour-l-histoire-de-la-protection-de-la-nature-et-de-l-environnement>. Il invite chacun à s'associer à cette démarche.

Le budget prévisionnel est établi sur les bases suivantes.

Recettes : 36310€

- cotisations 2000€
- Intérêts livret A 260€
- HelloAsso 200€
- Crédit coopératif 150€
- Inscriptions colloque 4200€
- Subventions attendues 28000€
- SPHERE Paris Diderot 1500€

Dépenses : 36310€

- Colloque santé environnement 33850€
- Achats 135€
- Publicité 140€
- Déplacements 2015€
- Frais postaux et bancaires 170€

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Pièces jointes :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Compte de résultat 2013
- Bilan 2013
- Présentation Archives nationales
- Projet de colloque santé et environnement